



Protocole COVID

ORPA

Organisations et Modalités

Week-end Plongée

Version 1 – 09/09/2020



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉTUDES ET DE SPORTS
SOUS-MARINS.

FRENCH UNDERWATER FEDERATION
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

AUTO-QUESTIONNAIRE PRATIQUANT/ENCADRANT AVANT LA REPRISSE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE AU COVID 19

| AUTO-QUESTIONNAIRE POUR LE PRATIQUANT ou ENCADRANT à l'ADMISSION | | |
|--|-----|-----|
| Depuis le début du confinement, avez-vous présenté un épisode de ... | OUI | NON |
| 1- Fièvre (Température sup. ou égale à 38°C sur plusieurs prises) ? | | |
| 2- Toux récente ou une toux aggravée sur plusieurs jours ? | | |
| 3- Gêne respiratoire récente ou aggravée ? | | |
| 4- Douleur dans la poitrine ou un essoufflement anormal ? | | |
| 5- Douleurs abdominales, des nausées ou de la diarrhée ? | | |
| 6- Maux de gorge ou un écoulement nasal ? | | |
| 7- Fatigue importante et anormale ? | | |
| 8- Maux de tête inhabituels ? | | |
| 9- Perte du goût et/ou de l'odorat ? | | |
| 10- Variations anormales de la fréquence cardiaque ou des palpitations ? | | |
| Avez-vous ... | OUI | NON |
| 11- Été testé positif au Covid 19 ? | | |
| 12- Été en contact prolongé (+ de 15 mn à moins d'1 m) dans les 15 derniers jours avec une personne testée positive au Covid 19 ou en présentant des symptômes ? | | |

Si réponse **NON** à toutes les questions, admission possible dans les conditions identiques à celle d'avant l'apparition du Covid 19

Si réponse **OUI** à une des questions, nécessité de consulter un médecin avant la reprise ou le début des activités sportives et subaquatiques dans le respect de l'annexe médicale produite à cet effet par la FFESSM.

Attestation à remettre à la structure d'accueil

Je soussigné reconnais :

- Avoir pris connaissance de l'auto-questionnaire Covid 19 et n'avoir indiqué « Oui » à aucune des questions posées.
- Avoir été informé qu'en l'état des connaissances sur le Covid 19, d'éventuelles séquelles liées à cette contamination pourraient générer des conséquences dans le cadre de la pratique des activités subaquatiques.

Nom : Prénom :

Date : Signature :

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07, FRANCE

T. - +33 (0)4.91.33.99.31 | F. - +33 (0)4.91.54.77.43

FÉDÉRATION DÉLÉGUÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS | RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (RUP)
SIRET 775 559 909 00012 - APE 9312Z - TVA : FR 06 775 559 909

WWW.FFESSM.FR

En cas d'état FIEVREUX ou de FIEVRE, l'adhérent s'engage à ne pas participer au week-end

En cas de contact avec des personnes suspectées ou avérées COVID, l'adhérent s'engage à prévenir le responsable de sa section ou les responsables sorties plongées, par téléphone :

- Responsable Plongée sous-marine : Georges HUSSON : 06-70-03-73-54
- Responsable Sorties : Laurent GOUBIER : 06-40-95-82-82
- Responsable Sorties : Agnès RIBEYRON : 06-70-03-73-54

En cas de test COVID positif pour l'adhérent, celui-ci s'engage à ne pas venir à toute manifestation organisée par le club ORPA en respectant une quatorzaine. C'est de la responsabilité de chacun que nous limiterons la propagation du virus.

MATERIEL MIS A DISPOSITION PAR LE CLUB :

Dans la mesure du possible l'ensemble des plongeurs, en fonction de son niveau, devra posséder tout son matériel PERSONNEL, mise à part le bloc de plongée.

Si l'adhérent a besoin de matériel personnel pour participer à une sortie plongée, celui-ci sera mis à disposition par le club (l'ensemble du matériel est désinfecté avec des produits bactéricides/virucides normes COVID).

Le jour de remise de matériel, au départ comme au retour de plongée, sera défini avec les responsables de la section plongée (comme d'habitude).

Retour matériel : l'adhérent s'engage à nettoyer « rigoureusement » le matériel mis à disposition par le club, en utilisant lui aussi des produits normes COVID ou à défaut de l'eau de javel, efficace à 2° chl (soit 4 pastilles / 1 litre d'eau). Il s'engage à le restituer « décontaminé » et non « dégradé ».



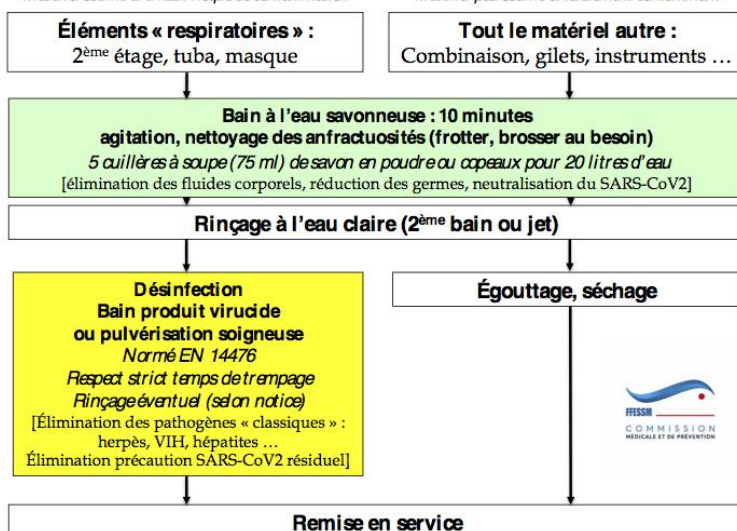
Limiter les risques de transmission virale

Protocole de décontamination

DECONTAMINATION DU MATÉRIEL DE PLONGÉE EN SITUATION DE PANDEMIE COVID-19

Matériel souillé et à haut risque de contamination

Matériel peu souillé et faiblement contaminant



Nous attirons l'attention à bien veiller à respecter les conditions d'utilisation du produit désinfectant utilisé



Commission Médicale et de Prévention Nationale - FFESSM - 15 mai 2020

TRANSPORTS

La présence de plusieurs adhérents dans un « véhicule, type minibus » est possible à la condition

- du port du masque par chacun (grand public ou chirurgical pour les personnes à risque de forme grave),
- de l'hygiène des mains.

- d'une solution désinfectante qui sera pulvérisée par un adhérent désigné à chaque sortie plongée lors de l'arrivée sur site (après que le « minibus » soit déchargé complètement).

Rappel : le masque de protection devra couvrir à la fois le nez, la bouche et le menton.

A l'aller, comme au retour, sauf RAISON IMPERATIVE, les adhérents seront dans le même véhicule avec les mêmes autres adhérents. Dans la mesure du possible, ils ne changeront pas de siège.

Un listing de présence (établi informatiquement en amont) sera rempli par « véhicule », par le 2^{ème} conducteur (qui ne conduit pas sur le trajet départ ou retour).

CLUB DE PLONGEE

Les adhérents de la section plongée seront soumis au protocole sanitaire mis en place par le club de plongée qui nous reçoit.

Chaque adhérent devra respecter les consignes demandées par le club.

Dans le cas contraire, le responsable du club de plongée nous accueillant, pourra refuser un adhérent « ORPA » sur son bateau, pour non application des règles préconisées.

Dans ce cas l'ORPA plongée, ne procédera à aucune indemnité compensatrice.

HEBERGEMENT + RESTAURATION

Les adhérents de la section plongée seront soumis au protocole sanitaire mis en place par « l'hébergement / restaurant » que nous avons réservé.

Chaque adhérent devra respecter les consignes demandées par l'hébergeur et le restaurateur.

Dans le cas contraire, le responsable de l'hébergement et/ou du restaurant qui nous accueillent, pourront refuser un adhérent « ORPA », pour non application des règles préconisées.

Dans ce cas l'ORPA plongée, ne procédera à aucune indemnité compensatrice. Et l'adhérent devra à ses frais trouver une solution pour dormir et manger.

APERRO

Chaque adhérent devra impérativement avoir son verre personnel.

Le service, si l'apéritif n'est pas possible en « canettes » individuelles, sera fait par 1 ou 2 personnes uniquement.

Il n'y aura pas de grignoteries (sauf si paquets individuels) mis à disposition par le club, afin de limiter la propagation du virus.

Individuellement, vous pouvez apporter vos propres paquets.

INDISPENSABLES A RAJOUTER A VOTRE MATERIEL PLONGEE

- une dizaine de masques à usage unique ou masques grand publiques
- des sacs plastiques pour jeter vos masques usagés
- une solution hydroalcoolique par personne
- son verre personnel

..... etc

Pour passer un bon week-end et pour éviter au maximum les contaminations croisées, nous vous demandons de bien vouloir RESPECTER les règles « imposées » par le gouvernement et retranscrites par les clubs associatifs.

Pour le Bureau de l'ORPA Plongée

Le Coronavirus vient d'être capturé par un plongeur. La pandémie est terminée

by V-27 News... 6 July 2020



